

COMMISSION DE L'OCÉAN INDIEN

RÉPUBLIQUE DE MAURICE

« PAIX, STABILITE ET GOUVERNANCE » (PSG)

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT
D'UNE ASSISTANCE TECHNIQUE INTERNATIONALE**

SERVICE DE CONSULTANTS (Société)

N°COI/PSG/AO/2021/001

La Commission de l'Océan Indien (COI) a reçu une subvention d'un montant total de 8 millions d'euros de l'Agence Française de Développement (AFD) pour le financement du projet « **PAIX, STABILITE ET GOUVERNANCE** » (PSG) ».

L'objectif du projet « **PAIX, STABILITE ET GOUVERNANCE** » est de contribuer à la stabilité, à la paix et à la gouvernance dans la région de l'océan Indien et au sein des États membres de la COI en favorisant la prévention des crises, l'amélioration des processus électoraux, le renforcement de la coopération régionale et la sensibilisation du public à la bonne gouvernance.

Les objectifs spécifiques du projet sont les suivants :

- **Objectif 1** : Améliorer les capacités en prévention et médiation des crises de la COI, avec des acteurs de la région, en s'appuyant sur des mécanismes de renforcement des capacités, de partage d'informations et de promotion du dialogue ;
- **Objectif 2** : Améliorer les compétences des acteurs régionaux dans la mise en œuvre de processus électoraux crédibles, transparents, pacifiques et inclusifs ainsi qu'en matière d'accompagnement et de couverture électorale professionnelle ;
- **Objectif 3** : Renforcer les capacités et les collaborations entre acteurs de la région dans la promotion et la mise en œuvre de la gouvernance démocratique et la prise en compte des enjeux régionaux à travers des actions de mise en réseau, de plaidoyer, d'information et de communication.
- **Objectif 4** : Renforcer les capacités et les moyens de la COI, pour la coordination du Projet « Paix, Stabilité, Gouvernance », et pour la poursuite du plaidoyer en vue de la reconnaissance de son rôle politique accru ;

Le Secrétariat Général de la COI va constituer une unité de gestion de projet (UGP), responsable de la coordination et de la mise en œuvre du projet, qui sera composée à la fois de personnel mobilisé par la COI et d'une équipe d'experts techniques externes sous la forme d'une assistance technique internationale.

Par le présent appel à manifestation d'intérêt, le SG-COI engage le processus de passation de marché pour le recrutement d'une Société afin de constituer cette équipe technique externe au sein de l'UGP.

L'expertise à mobiliser pour la réalisation de la mission est estimée à 1800 h/j et concernera les domaines ci-après : (i) la coordination, (ii) de la gestion administrative et financière de projet, (iii) de la gouvernance, des élections et des médias.

La Commission de l'Océan Indien invite les Sociétés qualifiées pour fournir les services visés ci-dessus à manifester leur intérêt. Les Sociétés intéressées devront fournir tous les documents justificatifs qu'elles sont qualifiées pour exécuter les services demandés (présentation de la société, références concernant l'exécution de contrats similaires pertinents par rapport à la demande et tous autres documents qui permettront de soutenir sa candidature.

Les Sociétés devront proposer une note synthétique (en tout 10 pages maximum) présentant l'expérience et les prestations similaires réalisées en matière d'assistance technique au cours des dix dernières années, incluant les sources de financement, le montant et l'objet des prestations.

Le caractère similaire des expériences sera analysé en fonction :

- de la nature de la prestation : gestion de projet, coordination d'activités multi pays et multi acteurs (ministères, collectivités, ONG, communautés, chercheurs ...), assistance technique et appui institutionnel, interaction avec le monde de la recherche ;
- du domaine technique : prévention et médiation des crises, gouvernance démocratique, gestion des processus électoraux, des conflits pré et post électoraux.
- de la connaissance du contexte géographique : expériences dans la région sud-ouest océan Indien, en particulier dans les pays de la COI.
- de la connaissance des acteurs institutionnels et locaux de la région Océan Indien
- de l'ampleur des contrats passés.

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'Article 1.3 des "Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers", disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD : <http://www.afd.fr>.

Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.

Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure :

- une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres,
- ou
- une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous-traitants.

Les références et qualifications des Sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

Les candidatures seront accompagnées de la Déclaration d'Intégrité signée disponible en annexe.

La Commission de l'Océan Indien dressera une liste restreinte de **six candidats maximum**, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera le Dossier d'Appel d'Offres

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées ou envoyées par email à l'adresse ci-dessous au plus tard le **07 Avril 2021 à 16h00 (Heure de Maurice, GMT +4)**. Les pièces jointes ne pourront dépasser 10 Mo.

Secrétariat général de la Commission de l'océan Indien (COI)
Service des Marchés et contrats
Blue Tower, 4ème étage, Rue de l'Institut, Ebène, Maurice
Tél : (230) 402 6100 - Fax : (230) 465 6798
E-mail : innocent.miada@coi-ioc.org ; marc.maminiaina@coi-ioc.org